

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de reconstruction du pont génois de la Marine de Negro,
commune d'Olmata di Capocorso

DURÉE DE L'ENQUÊTE (arrêté n°392-2021 du 10 août 2021) : du mercredi 15/09/21 au samedi 16/10/21

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie d'Olmata di Capocorso

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par décision du tribunal administratif de Bastia le 23 juillet 2021) :

Madame Caroline DE LUCIA, expert en aménagement du territoire, urbanisme, et spécialiste des travaux maritimes, recevra, en tant que commissaire enquêtrice titulaire, les observations du public en mairie d'Olmata di Capocorso, selon les modalités suivantes :

- Mercredi 15/09 de 14h à 17h
- Samedi 02/10 de 9h à 12h
- Samedi 09/10 de 9h à 12h
- Samedi 16/10 de 9h à 12h

Monsieur Serge SAVIGNONI a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le public prendra connaissance du dossier et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie d'Olmata di Capocorso, dans le respect des gestes barrières.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie pendant toute la durée de l'enquête, le samedi de 09h à 12h, et à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-environnement-r396.html>).

Lors des permanences du commissaire enquêteur, le public pourra formuler ses observations de vive voix et par téléphone (04 95 37 84 04) ou en prendre rendez-vous (06.22.33.19.01).

Le public pourra en outre communiquer ses observations par voie électronique, sur le site de la direction départementale des territoires et de la mer (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2623>.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Olmeta di Capocorso.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la Mairie d'Olmata di Capocorso, hameau de Piazza, 20217).

À l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Olmeta di Capocorso pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration et seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le projet de reconstruction du pont génois de la Marine de Negro, commune d'Olmata di Capocorso, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.